DLP-7-7-80020035

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

ABONNEMENT ANNUEL : 60,00 F

Régie de Recettes de la D.D.A. Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex
Téléphone (73) 92-42-68 - Poste 477

DIRECTEUR-GÉRANT T. THIAULT

BULLETIN Nº 156 du 2 JUILLET 1980.-

A R B R E S   F R U I T I E R S

TAVELURE.- (pommiers -poiriers)

Les projections d'ascospores sont pratiquement terminées depuis le début du mois de juillet.

La lutte contre cette maladie doit cependant être poursuivie dans les vergers où des attaques sur feuilles sont observées.

Dans ces situations, un traitement serait à effectuer avant le 12 juillet.

OIDIUM DU POMMIER.-

Dans les vergers où ce champignon est présent (fortes attaques) il y a lieu de poursuivre la protection.

ACARIENS.- (Panonychus ulmi)

Une surveillance particulière de ces ravageurs est recommandée au cours du mois de juillet.

CARPOCAPSE DES POMMES, DES POIRES ET DES NOIX.-

Le premier vol se poursuit, et avec le relèvement des températures les captures sont nombreuses en particulier dans le département de la Corrèze.

Il y a lieu d'intervenir entre le 8 et le 12 juillet.

Pour les arboriculteurs qui utilisent le diflubenzuron contre les mineuses des feuilles, il n'y a pas lieu de traiter contre ce ravageur.

CARPOCAPSE DES PRUNES.-

Les captures sont importantes dans le département de la Corrèze (PERPEZAC-LE-BLANC et VOUTEZAC).

Un traitement est recommandé au cours des derniers jours de la semaine du 6 au 12 juillet.

Utiliser de préférence des produits à base de décaméthrine, d'azinphos, de perméthrine et de phosalone.

POU DE SAN JOSE.- (département de l'ALLIER)

Les premières éclosions viennent d'être observées.

Sur toutes les essences fruitières, situées dans les zones intéressées, il y a lieu d'effectuer un traitement avant le 15 juillet.

Renouveler ce traitement 15 jours plus tard.

P.64

./...

Utiliser un produit à base de méthidathion, d'oléoparathion, de parathion émulsion.

Respecter un délai légal de 15 jours avant de consommer les fruits et légumes pouvant être atteints par l'insecticide.

G R A N D E S   C U L T U R E S

POMMES DE TERRE.-

. Doryphore

Les premières larves sont écloses depuis quelques jours.

Il est rappelé que la lutte contre cet insecte est obligatoire et qu'une intervention doit être effectuée dès que les larves atteignent la grosseur d'un grain de blé.

. Mildiou

Des pluies assez importantes ont été enregistrées dans certains secteurs, des contaminations sont donc possibles.

Il y a lieu d'effectuer un nouveau traitement entre le 6 et le 8 juillet.

Pour les produits à utiliser, consulter le bulletin n° 154 du 16 juin.

D'après des essais réalisés cette année en BRETAGNE par le Service de la Protection des Végétaux, l'ACYLON F se montre particulièrement actif en empêchant les fructifications du champignon de se développer et de plus il serait doué d'une longue rémanence. (Aucune apparition de taches sur des plants contaminés artificiellement 10 à 14 jours après le traitement sur des essais ayant reçu respectivement 21 et 41,5 mm de pluie).

TOURNESOL.-

. Sclerotinia

Des dégâts sont constatés sur tige de tournesol à la base des capitules dans les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme.

Un développement de Botrytis est souvent visible mais ces attaques sont généralement secondaires.

Les produits à base de : procymidone (SUMISCLEX), iprodione (ROVRAL), vinchlozoline (RONILAN) peuvent être utilisés sur la base de 500 l/ha en pulvérisation.

Toutefois, en l'absence de références, il n'est pas possible de garantir la rentabilité d'une telle intervention.

V I G N E

MILDIOU.-

Le premier foyer a été découvert le 25 juin dans le vignoble de SAINT-POURÇAIN-s/SIOULE.

Les conditions climatiques actuelles, pluies d'orages, sont favorables au développement de cette maladie.

Il est conseillé d'effectuer un quatrième traitement :

- avant le 10 juillet pour les viticulteurs qui utilisent les produits préventifs classiques ;
- avant le 15 juillet pour ceux qui utilisent les produits systémiques.

OIDIUM.-

Intervenir en même temps contre cette maladie.

Le Chef de la Circonscription
Phytosanitaire,

A. FARGEIX.

N° d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD.